

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00470
Numéro SIREN : 821 322 021
Nom ou dénomination : FINANCIERE AUVRAY

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 1794

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1794

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : FINANCIERE AUVRAY

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 821 322 021

N° gestion : 2016 B 00470

FINANCIERE AUVRAY
S.A.R.L. au Capital de 300 500 Euros
Zone Artisanale La Beuglais
35350 – SAINT-MELOIR DES ONDES

R.C.S. SAINT-MALO 821 322 021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL FINANCIERE AUVRAY
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

FINANCIERE AUVRAY
S.A.R.L. au capital de 300 500 Euros
Siège social : Zone Artisanale La Beuglais
35350 – SAINT-MELOIR DES ONDES

R.C.S. SAINT-MALO 821 322 021

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code de Commerce par décision de l'associée unique en date du 30 janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Analyse de la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019

- La société a pour objet directement ou indirectement, en France ou hors de France :
 - . la souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou groupements quelconques,
 - . l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings,
 - . toutes prestations de services auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales,
 - . l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement,
 - . elle pourra garantir hypothécairement des emprunts et se porter caution d'un ou plusieurs associés pour des emprunts contractés par eux pour financer une opération immobilière réalisée par la Société,

mm

2

. éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société,

. l'exercice de l'activité d'entrepreneur paysagiste (entretien et création de parcs, jardins et autres espaces verts, plantations, mise en place de terre, terrassement, élagage et abattage d'arbres),

. le négoce de tous produits du sol ou de tous produits destinés à l'horticulture ou à l'agriculture (terre de bruyère, terreau, fleurs, engrais, plantes, produit de traitement, produits phytosanitaires, etc...),

. le commerce de tous articles de jardinage, de bricolage ainsi que de tous accessoires de jardin (clôtures, serres, abris de jardins, etc...).

- Le montant du capital social est de **300 500 €**
- Le montant des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élève à **264 872 €** et se décompose ainsi :

Capital social	300 500 €
Report à nouveau débiteur	- 29 740 €
Résultat de l'exercice en instance d'affectation (déficit)	- 5 888 €

- Les associés n'ont, à notre connaissance, pas encore statué en assemblée générale ordinaire annuelle sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019.
- Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :

Au niveau des soldes intermédiaires de gestion :

. une absence de chiffre d'affaires compte tenu de la nature de l'activité exercée (holding).

La valeur ajoutée est déficitaire de 3 259 €, après prise en compte d'autres achats et charges externes d'un même montant.

. une insuffisance brute d'exploitation qui ressort à 3 417 € contre 6 694 € précédemment.

. un résultat d'exploitation déficitaire de 3 417 €.

. un résultat courant avant impôt déficitaire de 5 880 €, intégrant principalement des charges financières (intérêts d'emprunt) pour 2 463 €.

. un résultat net déficitaire de 5 888 € contre un déficit de 11 402 €, à la clôture précédente.

mm



Au niveau du bilan :

A l'actif :

. un actif immobilisé net de 599 500 € composé de titres de participations.

Au passif :

- . des capitaux propres s'élevant à 264 872 € pour un capital social de 300 500 €,
- . des dettes financières d'un montant de 173 151 € auprès des établissements de crédit.
- . des dettes financières d'un montant de 280 434 € auprès de la société fille, SARL AUVRAY.

Nous avons pris connaissance du projet de statut de votre société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Dans le cadre de la transformation projetée, la situation de votre société telle quelle est évoquée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Appréciation des biens composant l'actif social

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Nous n'avons pas relevé, au cours de nos contrôles, l'existence d'avantages particuliers.



4

Sur la base de nos travaux relatifs à l'analyse de la situation de la société évoquée page 2 du présent rapport, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Fait à TADEN, Le 2 mars 2020

D.R. AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Commissaire à la Transformation
représentée par



Jean-Pierre DONNIO

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de RENNES

5